

Interprétation des Normes
par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication ⁽¹⁾

Protection des structures contre la foudre

02-002
Décembre 2001

17-102-002
Décembre 2001
Concerne :
NF C 17-102 (2)
Sous-paragraphe 1.3.12
Avance à l'amorçage (ΔT)

Question :

Existe-t-il une limite pour la valeur d'avance à l'amorçage (ΔT) dans le calcul du rayon de protection R_p ?

Réponse :

OUI.

Le modèle de protection utilisé dans cette norme ne s'applique que pour des valeurs de ΔT inférieures ou égales à 60 μs .

(1) *Interprétations établies par la Commission UTE/CEF 81 – Protection contre la foudre. Règles sur la norme NF C 17-102*

(2) *Protection contre la foudre – Protection des structures contre la foudre - Cette norme éditée et diffusée par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication – 33 avenue du Général Leclerc - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex - tél. 01 40 93 62 00.*